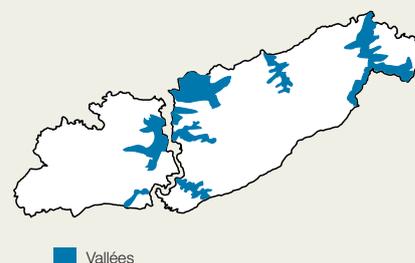


Les vallées condrusiennes, sites de tourisme et de patrimoine industriel



Enjeux

Le Plateau condrusien est entaillé par les affluents de la Meuse : la Lesse, la partie aval de l'Hermeton, la Molinee, le Bocq, les Fonds de Lustin et de Dave, le Samson, le Hoyoux et l'Ourthe. A l'est, la Basse Amblève se distingue également par son profond encaissement.

Ces vallées encaissées se caractérisent par des escarpements rocheux typiques et des versants densément boisés. Souvent, la végétation arbustive masque la vue du cours d'eau depuis les versants. Cependant en superficie, les herbages dominent. Ils occupent les fonds de vallées humides ou les versants de pente modérée.



Les vallées condrusiennes ont été longtemps des sites industriels. Certaines sont encore aujourd'hui dominées par l'activité extractive. Elles furent aussi l'un des berceaux de la métallurgie mosane, particulièrement celles du Hoyoux et de la Molinee. Les traces de ce passé sont encore nombreuses dans le paysage : sites hydrauliques et leurs biefs, étangs de retenue d'eau, vestiges de bâtiments industriels, voire usines toujours en activité comme sur le Hoyoux. Ce patrimoine n'est pas toujours valorisé.

C'est aussi là qu'émergèrent les premières formes de tourisme dans le Condroz (villégiature). Toujours présent aujourd'hui (campings, tourisme d'un jour), le tourisme reste discret dans le paysage en comparaison avec celui de la vallée de la Semois. Cette discrétion est un atout pour ces vallées. A ce titre, une réflexion paysagère mérite d'être menée pour chaque projet.



Objectifs paysagers

1. Garantir la bonne perception visuelle sur les fonds de vallée depuis les points de vue et leurs aménagements.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Préserver certains témoins significatifs du passé industriel des vallées condrusiennes, quand c'est possible et justifié (lieux de mémoire) et en accord avec le développement économique et social des vallées.	PROTECTION
3. Requalifier et gérer les sites touristiques les moins bien aménagés pour rendre leur présence la plus discrète possible.	AMÉNAGEMENT



Pistes d'action

Actions réglementaires

Définir une politique foncière évitant la construction de lotissements sur des versants, où ils privatisent certains points de vue intéressants vers les fonds de vallée.

Volet opérationnel

Développer ou poursuivre une politique de gestion active de la végétation au droit des ouvertures visuelles et points de vue remarquables sur les vallées.

Appuyer la sauvegarde du patrimoine industriel sur des projets concrets de mise en valeur.

Sensibilisation

Sensibiliser la population aux paysages de vallées en poursuivant des démarches existantes telles que sentiers balisés, tables d'orientation et panneaux didactiques.

Sensibiliser les gestionnaires aux impacts des aménagements touristiques en termes d'insertion paysagère.